



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Mars 2013

Date de la convocation 12 Mars 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, M.SAGNES Bernard, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques à Mme FABRE Maryse, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald,</p>

Objet : Aire Intercommunale d'accueil des gens du voyage – Avenant n°2 au contrat de délégation de service public

Monsieur GAIRAUD rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais a confié l'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 5 Juillet 2010. Celui-ci arrive à échéance le 4 Juillet 2013.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130328-2013-03-27-01-DE Date de télétransmission : 29/03/2013 Date de réception préfecture : 29/03/2013</p>

Il précise que dans ce cadre, la Communauté a engagé une nouvelle réflexion devant lui permettre de retenir le meilleur mode de gestion pour cette aire, notamment au regard des objectifs et contraintes posées.

Monsieur GAIRAUD ajoute que la commission délégation service Public ainsi que le comité technique Paritaire seront tous deux consultés sur la base de ces éléments afin de proposer lors d'un prochain conseil communautaire le mode de gestion retenu pour assurer l'exploitation de cette aire.

Compte tenu des délais de procédure nécessaires, et afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé au conseil de prolonger l'actuel contrat de délégation de service public pour les motifs d'intérêt général précisés ci-avant, pour une durée de cinq mois, conformément à l'article L 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

Cette prolongation se fera du 5 juillet 2013 jusqu'au 04 Décembre 2013, aux mêmes conditions d'exploitation que celles du contrat en cours.

La commission Délégation de Services Public réunie le 20 mars 2013 a émis un avis favorable à cet avenant.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public passé avec la société SG2A prorogeant de 5 mois l'actuel contrat de délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage du 5 juillet 2013 jusqu'au 04 Décembre 2013, pour les motifs d'intérêt général précisés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.